



LISTE DE PIÈCES À FOURNIR EN CAS D'ACHAT D'UN BIEN IMMOBILIER

Chère Madame, Cher Monsieur,

Dans le cadre d'un dossier d'achat d'un bien immobilier, je vous prie de bien vouloir nous transmettre :

A/ L'état civil complet de chacun des acquéreurs:

- Nom, prénom(s)
- Lieu et date de naissance
- Profession
- Nationalité
- Adresse actuelle
- Coordonnées (mail + téléphone)
- Situation matrimoniale :
 - * Si vous êtes marié: nom et prénoms du conjoint, date et lieu du mariage, le régime matrimonial qui vous est applicable (Merci de nous indiquer si vous avez signé à un contrat de mariage ou si vous avez procédé à un changement de régime matrimonial depuis votre mariage)
 - * Si vous êtes divorcé : nom et prénoms de l'ex conjoint, date et lieu du jugement de divorce
 - * Si vous êtes célibataire
 - * Si vous avez conclu un PACS: date et lieu d'enregistrement (mairie ou tribunal) de votre convention ou nom du notaire ayant rédigé la convention et procédé aux formalités. Je vous remercie de bien vouloir m'adresser une copie de votre convention de PACS.

B/ Votre plan de financement:

- Avez-vous recours à un prêt bancaire?
 - * *Si oui pour quels montant, durée, taux maximum?*
- Possédez-vous un apport personnel?
 - * *Si oui pour quel montant ?*
- Financez-vous votre acquisition par la vente de l'un de vos biens ?
 - * *Si oui, me joindre la copie du compromis de vente déjà signé (ou m'indiquer si nous disposons d'une copie à l'étude)*

De plus je vous remercie de m'indiquer s'il y a lieu de prévoir une faculté de substitution ?

Je vous informe également qu'à la suite de la signature de la promesse de vente il y aura lieu de verser, par virement, dans les 10 jours les sommes suivantes en notre comptabilité / en la comptabilité de notre confrère :

- 400,00 EUR au titre de la provision sur frais. Cette somme nous permettra d'effectuer tout prélèvement rendu nécessaire pour les frais de recherche, correspondance, demande de pièces et documents divers, et l'accomplissement de toute formalité en vue de l'établissement de l'acte authentique.
- 5% du prix de vente au titre de l'acompte sur prix. Cette somme peut faire l'objet d'une négociation entre vous et le vendeur afin d'être diminuée. 5% étant le montant habituel.

L'équipe GAGNAIRE ASSOCIES NOTAIRES reste à votre entière disposition, pour toute question complémentaire.

A bientôt.

